



COORDONNER UN PROGRAMME D'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT (ETP)



Conformément à l'arrêté du 30 décembre 2020, tout.e coordonnateur.trice de programme d'éducation thérapeutique du patient doit justifier d'une formation à la coordination.

Ce module de formation valide les compétences requises pour la coordination de programmes en Bretagne.

SESSION RENNES | 25 JANVIER

SESSION EN VISIO-CONFÉRENCE | 4, 6 & 7 JUIN

SESSION AURAY | 2 FÉVRIER

SESSION QUIMPER | 1^{er} OCTOBRE

● Profil des stagiaires

Coordonnateur.trice ou futur.e coordonnateur.trice d'un programme d'ETP

● Prérequis

- Être formé.e à l'éducation thérapeutique du patient
- Être investi.e dans l'élaboration, la mise en œuvre ou la coordination d'un programme

Pour la session en distanciel :

- Pouvoir se connecter individuellement à un module de formation en ligne, ainsi qu'à des modalités de visioconférence (l'Ireps utilise actuellement Zoom - voir conditions générales).
- Avoir un ordinateur avec une caméra et un micro opérationnels.

● Objectif de formation

Coordonner un programme d'éducation thérapeutique du patient

● Objectifs pédagogiques

- Préciser les différentes missions et activités du coordonnateur
- Identifier les compétences acquises et les compétences à développer
- Se projeter vers la mise œuvre de la coordination

● Contenu de la formation

Module en présentiel (1j, 7h) ou en visioconférence (3 x 2h30 = 7h30)

- Les principales activités liées à la coordination d'un programme d'ETP
- Les ressources pour soutenir la coordination d'un programme

● Ressources pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques, de travaux de groupe et d'échanges de pratiques, à partir d'expériences présentées par les participant.e.s et les formateur.rice.s
- Mise à disposition de supports pédagogiques, de documentation, d'une bibliographie

● Suivi de la progression pédagogique et évaluation des résultats

Une appréciation des connaissances acquises sera réalisée pendant la formation, à l'aide de questions ou de mises en situations, afin de s'assurer de la compréhension et de l'appropriation des contenus par les stagiaires. À la fin de la formation, les stagiaires évalueront l'atteinte des objectifs et la qualité de la formation.

La vérification de la participation des stagiaires sera assurée. A l'issue de la formation, une attestation de présence sera remise à la structure du/de la stagiaire et une attestation de formation à chaque participant.e. Votre absence en tout ou partie de cette formation ne nous permettra pas de délivrer cette attestation.

● Effectifs

Le nombre de stagiaires sera compris entre 6 et 12, en vue de favoriser l'expression de chacun.e, les interactions entre participant.e.s et avec les formateur.rices, et de respecter les mesures sanitaires en vigueur, le cas échéant.

● Durée et modalité

Formation proposée en présentiel (1j, 7h) ou en visioconférence (1j, 7h30)

● Prix

La formation est proposée par le Pôle de ressources en ETP Bretagne avec le soutien de l'ARS. Elle est gratuite pour les participant.e.s. Les frais de déplacement et de repas sont à la charge des participant.e.s.

● Sessions

▶ Rennes	25 janvier (9h - 12h30 ; 13h30 - 17h)	Amélie Chantraine Chargée de projets et d'ingénierie Ireps Bretagne
▶ Auray	2 février (9h - 12h30 ; 13h30 - 17h)	Cathy Bourhis Chargée de projets et d'ingénierie Ireps Bretagne
▶ Visioconférence	4, 6 et 7 juin (9h30 - 12h)	Amélie Larget et Lydie Gavard-Vétel Chargée de projets et d'ingénierie Ireps Bretagne
▶ Quimper	1er octobre (9h - 12h30 ; 13h30 - 17h)	Lucie Rigaudiere Chargée de projets et d'ingénierie Ireps Bretagne

● Préinscription en ligne

Avant de vous inscrire vérifiez, à l'aide de la fiche de formation, que :

- votre profil correspond à celui visé,
- vous disposez des prérequis mentionnés,
- votre structure a validé votre souhait de formation, le cas échéant.

En cas d'incertitude, n'hésitez pas à nous contacter : Marjolaine Calmel, contact@irepsbretagne.fr

Pour procéder :

Rendez-vous sur la fiche formation **Coordonner un programme d'éducation thérapeutique du patient** et cliquez sur le bouton Préinscription.

Quand votre inscription sera validée, vous recevrez un mail de confirmation.

● Contact

Marjolaine Calmel, contact@irepsbretagne.fr